



Cours obligatoire à la fac en temps de confinement

Par Balgan

Bonjour,

Je me questionne et je viens vers les juristes pour une question de droit...

Ma situation en bref : je suis à la fac dans une licence professionnelle d'art plastique. Nous sommes en temps de confinement, les CM sont donc assurés à distance grâce à internet ; néanmoins, le rectorat a estimé que la fac pouvait assurer les ateliers en présentiel. Je me retrouve donc à devoir assister à deux ateliers, et ce tous les deux semaines. Le problème qui se pose à moi, c'est que ces ateliers ont été rendu obligatoire. Je me demandais donc si c'était légal, et s'il n'y avait moyen de contrer cette décision d'une manière ou d'une autre ?

Je vous remercie d'avance de vos réponse,

Bon courage en ces temps difficiles.